

## Avis de traversée :

### DUNE PADDLE CROSSING - 6 JUILLET 2019

#### **LIEU :**

Région : NOUVELLE AQUITAINE

Département : GIRONDE

Municipalité : LACANAU

Lieu de l'évènement : Plage Centrale de Lacanau-Océan

Organisateur : Pierre LOPEZ

Contact organisation : pierrelopez@hotmail.fr

#### **1ère Edition** de la DUNE PADDLE CROSSING.

La DUNE PADDLE CROSSING est une **traversée** de 47kms, de Lacanau jusqu'à la dune du Pilat en prône paddleboard 12".

- Le prône paddleboard 12" est une discipline où il est obligatoire d'être allongé ou à genoux sur une planche monocoque d'une longueur réglementaire de 12 pieds. Le déplacement s'effectue à l'aide des mains.
- La traversée sera limitée à 20 rameurs. Les modalités de candidature sont définies ci-après (article 2.2).
- Frais d'inscription : 200€
- La sélection des rameurs à la DUNE PADDLE CROSSING est soumise à l'obligation de posséder une licence compétition annuelle FFS/FFSS ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du prône paddleboard datant de moins de 3 mois est obligatoire.

## **1. PROGRAMME :**

ATTENTION : Comme tout événement marin, la Dune Paddle Crossing est dépendante des conditions météorologiques.

Plan A : Départ le Samedi 6 Juillet 2019

Plan B : Départ le Dimanche 7 Juillet 2019

Plan C : Uniquement si la météo rends la traversée impossible le départ s'effectuera le Vendredi 5 Juillet 2019

Le feu vert sera communiqué aux participants à J-5.

- 20h00 à J-1 : Briefing au Poste de Secours de la plage centrale de Lacanau-Océan.
- 11h00 : Départ de la traversée devant le poste de Secours de la plage centrale de Lacanau-Océan
- 18h00 : Arrivée au pied de la Dune du Pilat, juste en dessous du restaurant La Co(o)rniche.
- 20h00 : Repas Sunset sur la plage.

## **2. RÈGLES :**

### **2.1 PRÉAMBULE :**

- La confirmation de sélection à la DUNE PADDLE CROSSING vaut acceptation sans aucune restriction de l'Avis de traversée et de ses règles.
- Chaque rameur devra se conformer strictement aux Règles de Courses éditées ci-après et aux informations spécifiques précisées au cours des Briefings Officiels. En cas de non-respect de ces Règles, le rameur ne prendra pas le départ de la traversée.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation.
- L'organisateur de la DUNE PADDLE CROSSING ne pourra pas être tenu pour responsable des éventuelles fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur les bulletins d'inscription. Si tel était le cas, l'organisateur de la DUNE PADDLE CROSSING se réserve le droit d'exclure les contrevenants, sans remboursement des droits d'inscription.
- L'obligation de respecter l'environnement, les sites empruntés ainsi que les autres rameurs, les organisateurs, le public, les media, etc., doit être une constante !
- La participation à la traversée implique l'acceptation du présent règlement.
- Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur de la DUNE PADDLE CROSSING en fonction des conditions météorologiques.
- La présence de chaque rameurs aux Briefings Officiels est OBLIGATOIRE.
- Si les conditions météorologiques ne permettent pas le départ de la traversée, l'organisateur se réserve le droit de modifié la date.

## **2.2 CANDIDATURES :**

Le nombre de participants sera limité à 20 rameurs. La Dune Paddle Crossing n'est pas une course, c'est une aventure partagée par un groupe de personnes expérimentées qui rameront ensemble.

Pour ces raisons, après analyse des candidatures, un groupe de rameurs homogène sera sélectionné.

### **2.2.1 DEMANDE DE CANDIDATURE :**

- Demande à envoyer à l'organisateur de la Dune Paddle Crossing : Pierre LOPEZ pierrelopez@hotmail.fr
- Les demandes seront closes le 31 Mars 2019
- Les frais d'inscription s'élèvent à 200€ règlement par chèque avant le 31 Mars. (Possibilité d'échelonner le paiement)

### **Ce prix comprend :**

- Les frais de sécurité (bateau et jet ski du départ à l'arrivée)
- Le repas sunset à l'arrivée
- Le retour (comprenant le matériel), depuis la Dune du Pilat jusqu'au lieu de départ à Lacanau

### **2.3.2 LES RAMEURS :**

Le nombre maximum est de 20 rameurs.

Âge limite : avoir au moins 20 ans le jour de la confirmation des inscriptions.

## **2.4 Règles de traversée :**

### **2.4.1 PRÉAMBULE :**

La Dune Paddle Crossing n'est pas une course, c'est une aventure partagée par un groupe de personnes expérimentées qui rameront **ENSEMBLE**.

### **2.4.2 REGLES SPECIFIQUES :**

- Le port du « leash » est obligatoire.
- Fusée de détresse.
- En cas de conditions météorologiques défavorables les rameurs devront porter un vêtement « isothermique » recouvrant au minimum les cuisses et le corps (jusqu'au cou). Les bras et les épaules pourront ne pas être couverts. Si tel était le cas, cette disposition sera annoncée par le Directeur de Course lors du Briefing Officiel.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent si son équipement n'est pas complet.

### **2.4.3 MATERIEL :**

- La DUNE PADDLE CROSSING est ouvert aux planches de type **prone paddleboard** d'une longueur minimale et maximale de 12".
- Les planches prône paddleboard gonflables 12" ne sont pas admises.

### **2.5 ABANDON :**

- En cas d'abandon, le compétiteur doit faire des signaux de détresse. Il doit mettre ses 2 bras au-dessus de la tête et les bouger avec un mouvement montant-descendant.
- Il doit signaler son abandon à un bateau d'assistance à la première occasion possible.
- Pour des raisons de sécurité, la Direction de Course peut décider à tout moment de retirer de la traversée quiconque présenterait des signes de faiblesse.

#### **2.5.1 PRÉAMBULE :**

Chaque concurrent, lorsqu'il est en position de le faire, doit apporter toute l'aide possible à un concurrent en danger et aider les organisateurs en leur fournissant toute information vitale dans le cas où un sauvetage s'avèrerait nécessaire.

#### **2.5.2 RÈGLES :**

Afin de garantir la sécurité du groupe, des barrières horaires seront définies par l'organisation et révélées lors du briefing.

Ces barrières horaires correspondent au passage des postes de secours.

Tout rameur ne respectant pas ces barrières horaires sera dans l'obligation de monter sur le bateau pour terminer la traversée pour des raisons de sécurité du groupe.